

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA REUNION
Du 17 Février 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune de CLUIS s'est réuni le vendredi 17 Février 2017 à 20 heures, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude MINET, Maire.

Présents : Mmes MM. MINET, BALLEREAU, VINCENT, PAPI, GORGES, CHAVENAUD, FRADET O, LADANT, PARSAT.

a été nommé secrétaire : Monsieur FRADET Olivier

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant qu'il convient de rajouter dans l'ordre du jour : Déclassement voie - Travaux Toitures Mairie.

Après approbation du procès verbal de la séance précédente, l'ordre du jour est abordé.

DESERTIFICATION MEDICALE

Le Conseil Municipal souhaite apporter son soutien au Conseil Départemental dans ses démarches pour lutter contre la désertification médicale.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Ce dossier à ce jour non finalisé, est ajourné.

PAR EOLIEN SUR BOUESSE ET BUXIERES D'AILLAC

Le Conseil Municipal émet un avis favorable concernant l'autorisation en vue d'exploiter un parc éolien présentée par la Société Eoliennes du Jasmin et composé de 6 éoliennes sur les Communes de BOUESSE et BUXIERES D'AILLAC.

MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal décide de classer la voie desservant la zone artisanale de la Grande Justice dans son domaine public ; étant entendu qu'elle est déjà ouverte à la circulation publique et ainsi affectée de fait au domaine public communal.

CONSTRUCTION AIRE DE STOCKAGE DE BOUES - ETUDE GEOTECHNIQUE

Suite à l'obligation de réaliser des sondages en vue de déterminer les modalités de réalisation des terrassements et de fondations pour la construction d'une aire de stockage des boues, et à la consultation des cabinets sollicités, le Conseil Municipal a retenu la proposition du bureau ALPHA BTP OUEST - LIMOGES - pour la mission « Reconnaissance géotechnique » pour un montant de 1 925 € HT.

TOITURES MAIRIE

Le Conseil Municipal décide de ne pas poursuivre le projet : Suite à un débat sur les orientations budgétaires 2017, priorité a été donnée à la création de la Chaudière et l'aménagement de la salle des Fêtes.

Personnel Communal : Avancement de Grade

Le Conseil Municipal n'accède pas à la demande présentée : la prise en compte de l'agent dans l'ensemble du personnel communal, la garantie d'un cadre équitable à l'ensemble des agents, toutes filières confondues ont été les principaux éléments évoqués.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir qu'il a reçues :

➤ Exercice du droit de préemption urbain : décision de renonciation pour les dossiers :

- LAVENU concernant le bien situé « 10 Route de Maillet »
- ROUTET concernant le bien situé « La Chaume à la Bouchère »

➤ Décision concernant les avenants aux marchés :

- Création Chaudière Bois
- Avenant n° 1 - Installation lignes aux sous stations pour un montant TTC de 6 181.51 €
- Avenant n° 2 - Mise en place robinets thermostatiques à l'école pour un montant TTC de 5 838 €

- Construction aire stockage des boues à la Station d'Épuration
- Avenant n° 1 - portant le montant de la maîtrise d'œuvre à 15 429.60 € TTC

- Rénovation de la Maison d'Expression et de Loisirs
- Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre suite à la nouvelle estimation des futurs travaux : 11 390 € HT (le forfait de rémunération s'élève désormais à 89 768 € HT contre 78 378 € HT initialement.

Informations diverses

Conseil Régional du Centre Val de Loire :

En application de la loi NOTRe, la Région sera substituée au Département dans l'exercice de ses compétences en matière de transport scolaire à compter du 1^{er} septembre 2017.

Mesure de Carte Scolaire

Un poste de classe élémentaire sera supprimé à la rentrée 2017 au vue des prévisions d'effectifs.

Recensement de la Population

La Population légale au 1^{er} janvier 2014 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 est de 1 021 habitants (= population totale).

Activités Périscolaires

Dans le cadre du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires, un acompte de 1 766.67 € a été versé pour la rentrée 2016-2017.

Téléthon 2016

Lors des animations organisées pour le Téléthon 2016, l'équipe AFM-Téléthon a accusé réception des fonds transmis à la coordination départementale, d'un montant de 1841.50 € et remercie les bénévoles pour leur implication.

Réserve Foncière :

Des négociations sont en cours avec le fermier du terrain acquis récemment par la Commune.

Centre de Première Intervention (CPI) CLUIS

Bilan année 2016 : 114 interventions .

Points de Tri

Une étude est en cours pour la mise en place de colonnes qui remplaceraient les conteneurs existants aux points de tri (8). 7 Points de tri au maximum seraient maintenus. Il a été décidé de supprimer le point de tri de la Salle des Fêtes.

Dates à retenir - - :

- Elections Présidentielles : 23 avril et 07 mai
- Elections Législatives : 11 et 18 juin

Informations des Travaux et projets en cours

↳ Chaudière Bois : Son installation est effective ; la mise en chauffe est prévue début avril

↳ Salle des Fêtes : présentation du nouveau projet le vendredi 10 mars à 19 H en Mairie

↳ Aménagement Jardins Mairie : Suite au dépôt de la déclaration préalable, Mme DEBIERRE, Architecte des Bâtiments de France a émis quelques prescriptions et demande qu'une autre déclaration préalable soit déposée pour le mobilier urbain, l'ouverture du mur et la bordure de granit du jardin pédagogique.

Une consultation est lancée auprès des entreprises pour la fourniture des végétaux - la fourniture des matériaux de revêtement de sol et maçonnerie et la fourniture de bois. L'offre de prix pour ces lots est attendue pour le 6 mars 2017.

Lotissement Ragon

Il serait éventuellement envisagé de revoir à la baisse le tarif du prix de vente pour les deux lots invendus.

1^{er} Mai :

La réunion dédiée à la préparation des Fêtes du 1^{er} Mai a eu lieu. Un dispositif de sécurité supplémentaire est exigé dans le cadre du plan Vigipirate : il consiste en la mise en place de véhicules (type Trafic) positionnés de façon à condamner l'accès aux 7 points d'entrées : Route de Châteauroux- Route d'Aigurande- Route de St Denis de Jouhet - Route d'Orsennes, Rue Berton et Rue du Souvenir Français).

Syndicat d'Initiative : Invitation à l'Assemblée Générale arrêtée le 24 Février 2017.

Remerciements reçus pour les bons d'achat et le repas des aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.